



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 5 décembre 2017 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères, Francine Marcoux, Sandra Dicaire et Janie Vallée ainsi que messieurs les conseillers Jean Laniel, Clément Larocque et Jean-Claude Larocque.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celle-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions (questions relatives au Centre communautaire exclusivement)
4. Dépôt de documents
5. Adoption des procès-verbaux
 - 5.1 Séance ordinaire du 14 novembre 2017;
 - 5.2 Séance extraordinaire du 27 novembre 2017;
6. Gestion financière et administrative
 - 6.1 Adoption des comptes de la période;
 - 6.2 Adoption des états financiers du mois d'octobre 2017;
 - 6.3 Calendrier des séances 2018;
 - 6.4 Rémunération des employés 2018;
 - 6.5 Appui à la municipalité de Papineauville – Bureau de la SAAQ;
 - 6.6 Équilibrage du rôle d'évaluation pour 2019-2020-2021.
7. Voirie
 - 7.1 Stagiaire CNESST – Journalier travaux publics.
8. Hygiène du milieu
 - 8.1 Avis de motion – Tarification pour la disposition des matières résiduelles 2018;
 - 8.2 Avis de motion – Tarification des services d'aqueduc 2018;
 - 8.3 Location d'une toilette chimique pour la patinoire.
9. Aménagement et urbanisme
 - 9.1 Nomination des membres au Comité consultatif d'urbanisme.
10. Loisirs et culture
 - 10.1 Embauche contractuelle – Animatrice Ressource jeunesse.
11. Sécurité incendie
 - 11.1 Pour accepter le nouveau plan de mise en œuvre local prévu au schéma de couverture de risques en incendies (PMOL).
12. Correspondances
13. Varia
14. Période de questions
15. Fermeture de la séance.

17-12-243

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 5 DÉCEMBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

**REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR LES
MEMBRES DU CONSEIL**

La directrice générale dépose le registre intitulé Déclarations faites par les membres du conseil, contenant la nature et la valeur de tout don, marque d'hospitalité ou autre avantage reçu par les membres du conseil, tel que prévu à la RLRQ art. 6.

AVIS DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

**DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU
CONSEIL**

La directrice générale dépose les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil, tel que prévu aux articles 357 et suivant de la LERM.

17-12-244

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 14 NOVEMBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 14 novembre 2017, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

17-12-245

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 27 novembre 2017, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

17-12-246

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 17-11 DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de décembre 2017 dressé par la directrice générale, portant le numéro 17-12 totalisant une somme de **93 179,13 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	28 198,80 \$
- Déboursés par chèque :	18 234,29 \$
- Déboursés par prélèvement :	9 984,28 \$
- Salaires :	36 761,76 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

17-12-247

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 OCTOBRE 2017

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois d'octobre 2017 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

17-12-248

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

ATTENDU QUE les séances se tiennent à 19 h les mardis soirs à la salle du conseil municipal au 595, route 309 à Val-des-Bois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le calendrier ci-dessous relatif à l'établissement des dates des séances ordinaires du conseil municipal de Val-des-Bois pour l'année 2018.

• 9 janvier	• 3 juillet
• 6 février	• 7 août
• 6 mars	• 4 septembre
• 3 avril	• 2 octobre
• 1 ^{er} mai	• 6 novembre
• 5 juin	• 4 décembre

Adoptée à l'unanimité.

17-12-249

RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE la rémunération du personnel est révisée au début de chaque année;

ATTENDU QUE cette révision a été prise en considération dans l'établissement du prochain budget;

ATTENDU QUE cette modification sera effective le 1^{er} janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE la hausse de la rémunération pour l'année 2018 soit de 2 % pour tous les employés.

Adoptée à l'unanimité.

17-12-250

DEMANDE D'APPUI POUR LE DÉMÉNAGEMENT DU SERVICE DE MANDATAIRE DE LA SAAQ VERS LES BUREAUX DE SERVICE QUÉBEC ET MAINTIEN DES EMPLOIS

ATTENDU que le Bureau des véhicules de Papineauville permet de donner un service de proximité aux gens de la Petite-Nation qui autrement doivent se déplacer à Lachute ou Buckingham;

ATTENDU que ce bureau donne du travail directement à trois personnes de la Petite-Nation;

ATTENDU que les bureaux de Service Québec situés à La Tuque, Québec, Chisasibi, Lebel-sur-Quévillon et Roberval offrent les services pour le permis de conduire et l'immatriculation des véhicules;

ATTENDU que la mission de Service Québec est d'améliorer les services aux particuliers et aux entreprises;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE le Conseil appuie la municipalité de Papineauville dans sa demande auprès de la MRC de Papineau, des municipalités locales et du député de Papineau afin que les services offerts par le bureau des véhicules de Papineauville soient transférés dans les bureaux de Service Québec situés à Papineauville avec le maintien des trois emplois qui y sont associés.

Adoptée à l'unanimité.

17-12-251

ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR 2019-2020-2021

ATTENDU QUE le rôle d'évaluation triennal de la municipalité de Val-des-Bois débutera sa troisième année en janvier 2018;

ATTENDU QUE, selon la loi, le rôle d'évaluation doit faire l'objet d'une équilibrage avant chaque dépôt d'un rôle triennal;

ATTENDU QUE les municipalités de moins de 5 000 habitants peuvent reconduire le rôle d'évaluation sans équilibrage si le rôle précédent a fait l'objet d'une équilibrage;

ATTENDU QUE, tel que stipulé aux *Normes de pratique de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, la firme SERVITECH INC., évaluateurs agréés, a procédé à l'examen du rôle d'évaluation de la Municipalité et a soumis sa recommandation de reconduire le rôle actuel pour les années 2019-2020-2021;

ATTENDU l'importance de procéder aux redressements des valeurs au rôle pour assurer, en autant que possible, le maintien de l'équité fiscale et éviter les variations excessives après 6 ans;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil confirme à la firme SERVITECH INC., évaluateurs agréés, sa décision de procéder à la réalisation d'une équilibrage pour la municipalité de Val-des-Bois et confirme à la MRC de Papineau sa décision en ce sens, ce qui permettra d'établir l'équité entre les contribuables et d'atteindre les prescriptions réglementaires sur l'équilibrage d'un rôle d'évaluation.

Adoptée à l'unanimité.

17-12-252

STAGIAIRE CNESST – JOURNALIER TRAVAUX PUBLIC

ATTENDU l'offre de la CNESST à la municipalité de Val-des-Bois d'accueillir un stagiaire aux travaux publics;

ATTENDU QUE le stage aurait lieu du 11 décembre 2017 au 2 mars 2018;

ATTENDU QUE ledit stage ne représente aucun frais pour la Municipalité;

ATTENDU QUE le protocole d'entente fait partie de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE la directrice générale, madame Anik Morin ainsi que l'inspecteur des travaux publics, Monsieur Pierre Thibault, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Bois ledit protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT RM01-2018 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RM06-2014 RELATIF À LA TARIFICATION ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2018

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Francine Marcoux, qu'à une séance ultérieure, le règlement **RM01-2018 RELATIF À LA TARIFICATION ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES** sera présenté pour adoption.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT RM02-2018 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RM02-2017 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC 2018

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Francine Marcoux, qu'à une séance ultérieure, le règlement **RM02-2018 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC** sera présenté pour adoption.

17-12-253

LOCATION D'UNE TOILETTE CHIMIQUE À LA PATINOIRE MUNICIPALE

ATTENDU QUE ce conseil désire installer une toilette chimique intérieure à la patinoire municipale pour la période hivernale 2017-2018;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une seule soumission pour la location de la toilette;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission de la compagnie Gascon Équipement Enr., au montant de 175,00 \$ par mois plus taxes et de 300,00 \$ de frais de transports et installation pour la période hivernale 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité.

17-12-254

NOMINATION DES MEMBRES 2017-2019 AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU le règlement numéro RM03-2013 concernant la formation d'un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'article 4 du règlement numéro RM03-2013 stipule que la durée du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme est fixée à deux ans;

ATTENDU QUE l'article 3 du règlement numéro RM03-2013 stipule qu'en début de chaque année le conseil doit nommer, par résolution et sur suggestion des membres du comité, le président de ce comité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme les personnes suivantes en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans:

Monsieur Jean-Luc Charbonneau (citoyen)
Madame Micheline Lajeunesse (citoyenne)
Monsieur Michel Prescott (citoyen)
Monsieur Jean Laniel (conseiller)
Madame Francine Marcoux (conseillère)

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE monsieur Jean Laniel soit nommé président du comité sur recommandation des membres.

Adoptée à l'unanimité.

17-12-255

EMBAUCHE CONTRACTUELLE – ANIMATRICE RESSOURCE JEUNESSE

ATTENDU QUE l'animatrice de la Ressource Jeunesse est présentement en congé de maternité;

ATTENDU QUE le comité responsable de la Ressource jeunesse recommande de procéder à une nomination contractuelle;

ATTENDU QUE l'animatrice qui assume actuellement le remplacement est madame Dina Laberge;

ATTENDU QUE le contrat d'embauche temporaire fait partie de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat d'embauche temporaire avec madame Laberge pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité.

17-12-256

POUR ACCEPTER LE NOUVEAU PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL 2018-2022 PRÉVU AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIES (PMOL)

ATTENDU QUE tel que stipulé au schéma local de couverture de risques en incendies, le directeur du service des incendies doit déposer au conseil, pour acceptation, un rapport du plan de mise en œuvre prévu pour chaque année;

ATTENDU QUE le directeur incendie a déposé au conseil le nouveau plan de mise en œuvre 2018-2022;

ATTENDU QUE le rapport du plan de mise en œuvre fait partie intégrante de cette résolution;

ATTENDU la recommandation du comité intermunicipal du Service de sécurité incendies;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Francine Marcoux

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le nouveau plan de mise en œuvre local 2018-2022 prévu au schéma de couverture de risques en incendies (PMOL).

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

17-12-257

LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 54)

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, directrice générale

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.